

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
19 MARS 2008**

MERCREDI, le dix-neuvième jour du mois de mars deux mille huit (19 mars 2008), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES (19 h 30), à laquelle sont présents :

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice;

Monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;

Monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain;

Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse;

Monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;

Monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas;

Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint Prosper;

Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau.

ABSENT

Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

2008-03-037

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré en y ajoutant au point 18. Autres sujets :

18d. Avis de motion – Règlement sur l'utilisation obligatoire des bacs de récupération;

18e. Demande de bonification de la présence d'élus au sein du comité de retraite.

ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 février 2008;
4. Gestion du personnel :
 - a. Régime de retraite des employés municipaux – Bulletin du 20 février 2008;
 - b. Régime de retraite des employés municipaux – Adhésion;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques émis;
 - b. Financement permanent règlement 2004-06-23;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- c. Modification budgétaire;
- d. Modification du site Internet – Plan d'action de la politique culturelle;
- e. Renouvellement pour deux ans du contrat d'entretien préventif pour les systèmes mécaniques;
- 6. Aménagement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Amendement du Schéma d'aménagement et de développement révisé;
 - c. Compte rendu de la demande et orientation préliminaire de la CPTAQ – Zone industrielle de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
 - d. Suivi des trois demandes d'exclusion présentée à la CPTAQ (Champlain, Sainte-Geneviève-de-Batiscan et Saint-Maurice);
- 7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel;
 - c. Comité de sécurité publique;
 - d. Table des préfets de la Mauricie;
- 8. Pacte rural :
 - a. Rapport d'activités;
 - b. Projets à autoriser;
- 9. Politique familiale : adoption du plan d'action;
- 10. Carrefour-Jeunesse-Emploi : partenariat "Contact des Chenaux";
- 11. Fier-soutien Mauricie – Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière par le CLD des Chenaux en faveur de la MRC des Chenaux;
- 12. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie :
 - a. Nomination d'inspecteurs;
 - b. Règlement 2008-02-75 corrigé;
- 13. Demande(s) d'appui :
 - a. MRC des Maskoutains – Champ fiscal libéré par la baisse de la TPS;
 - b. Citoyens de Pointe-St-Charles pour le maintien du bureau de poste actuel;
 - c. MRC des Pays-d'en-Haut (Demande aux associations municipales (FQM, UMQ) pour la mise sur pied d'un forum de discussions et d'échanges sur les projets de mise en valeur des matières résiduelles);
 - d. MRC du Bas-Richelieu (Mise en place de mesures visant à interdire l'utilisation des sacs en plastique);
 - e. AQDR Centre de la Mauricie – Traitement d'hémodialyse au Centre hospitalier régional de la Mauricie;
 - f. MRC de Maskinongé – Poste d'Hydro-Québec à Louiseville;
 - g. Comité de développement communautaire – "Action territoriale intégrée";
- 14. Correspondance déposée (Une copie de chacun de ces documents est disponible sur demande);
- 15. Accusés de réception;
- 16. Pour votre information;
- 17. Appuis reçus à notre démarche concernant la mise en place d'un programme de soutien financier pour la réalisation des plans d'action d'une politique familiale :
 - a. MRC de Coaticook; MRC d'Acton; MRC des Pays-d'en-Haut; MRC Montcalm; MRC d'Antoine-Labelle; MRC de la Vallée-du-Richelieu; MRC de Rimouski-Neigette; MRC Brome-Missisquoi; MRC de l'Érable; MRC du Témiscamingue; MRC de Minganie;
- 18. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l'article 148.1 du Code municipal du Québec :
 - a. 6^e édition du tournoi de golf de la Fête de la Solidarité;
 - b. Premiers répondants – Nouveau protocole d'entente avec l'Agence de santé et des services sociaux;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- c. Tournée des services d'urgence;
 - d. Avis de motion – Règlement sur l'utilisation obligatoire des bacs de récupération;
 - e. Demande de bonification de la présence d'élus au sein du comité de retraite;
19. Période de questions;
20. Clôture de la séance.

Adoptée.

2008-03-038

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2008

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 20 février 2008, tel que rédigé.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

4a. RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – BULLETIN DU 20 FÉVRIER 2008

Une copie du bulletin d'information sur le régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ) a été remise aux membres du conseil afin de bien les renseigner sur le projet de régime de pension agréé à prestations et à cotisations déterminées soumis à l'item suivant.

2008-03-039

4b. RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX - ADHÉSION

Considérant la mise en place du Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux a pris acte du bulletin d'information du 20 février 2008 qui confirme le règlement du régime en ligne avec les paramètres déjà envisagés et annoncés;

Considérant que les employés de la municipalité régionale de comté des Chenaux ont été consultés sur la participation à ce régime et que plus de la moitié ont approuvé celle-ci;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que la municipalité régionale de comté des Chenaux adhère de façon définitive au Régime de retraite des employés municipaux du Québec;
- 2- Que cette adhésion soit effective au 1^{er} mai 2008;
- 3- Qu'à compter de cette date l'ensemble des employés participe au volet "à prestations déterminées" et "à cotisations déterminées";

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- 4- Que la cotisation salariale soit fixée à 5,5 % du salaire admissible pour le régime à prestations déterminées et à 0,5 % pour le régime à cotisations déterminées;
- 5- Que monsieur Pierre St-Onge, directeur général, soit et est par la présente autorisé à attester pour et au nom de la municipalité régionale de comté des Chenaux du consentement de celle-ci aux obligations qui lui incombent en vertu du règlement du régime qui lui sera transmis par l'administrateur du régime;
- 6- Que le directeur général soit également autorisé à transmettre à SSO Groupe financier, organisme fiduciaire du régime, les cotisations de l'employeur et des employés retenues depuis la date d'adhésion du régime.

Adoptée.

5. **FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSE**

2008-03-040

5a. **ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

Il est proposé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 3346 à 3388 au 19 mars 2008 totalisant 146 918,91 \$.

Adoptée.

2008-03-041

5bi. **FINANCEMENT PERMANENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2004-06-23**

Il est proposé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que la MRC des Chenaux accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Sainte-Geneviève pour son emprunt de 304 300 \$ par **billets** en vertu du règlement numéro 2004-06-23 au prix de 100 % échéant en série **5 ans** comme suit :

24 500 \$	4,61 %	26 mars 2009
25 600 \$	4,61 %	26 mars 2010
26 900 \$	4,61 %	26 mars 2011
28 100 \$	4,61 %	26 mars 2012
199 200 \$	4,61 %	26 mars 2013

Il est également résolu que les **billets**, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adoptée.

2008-03-042

5bii. **MODIFICATION DU TERME DE L'EMPRUNT PRÉVU AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2004-06-23**

Considérant que la MRC des Chenaux se propose d'emprunter par **billets** un montant total de 304 300 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 2004-06-23;

Considérant qu'il serait avantageux pour la MRC des Chenaux de procéder au financement à long terme au moyen de **billets** au lieu d'obligations;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces **billets** sont émis;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- 2- Que les **billets** seront signés par le préfet et le secrétaire-trésorier;
- 3- Que les **billets** seront datés du 26 mars 2008;
- 4- Que les **billets**, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	24 500 \$
2.	25 600 \$
3.	26 900 \$
4.	28 100 \$
5.	29 500 \$
5.	169 700 \$

- 5- Que pour réaliser cet emprunt la MRC des Chenaux doit émettre par **billets** pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :
 - 5 ans (à compter du 26 mars 2008), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2004-06-23.

Chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adoptée.

2008-03-043

5c. MODIFICATION BUDGÉTAIRE

Considérant les dispositions du règlement 2007-06-49 de ce conseil concernant le suivi budgétaire;

Considérant que lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2008, le montant à recevoir du gouvernement pour l'élaboration de notre politique familiale n'a pas été pris en compte, le montant requis a entièrement été affecté au Pacte rural;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le budget de l'année en cours soit ainsi modifié :

Réaffectations budgétaires		
Code G/L	Description	Variation budgétaire + ou (-)
1233910	Financement des projets MRC par le Pacte rural	11 000 \$
1382677	Subvention du ministère de la Famille	(11 000 \$)

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général à effectuer l'écriture nécessaire.

Adoptée.

2008-03-044

5d. MODIFICATION DU SITE INTERNET – PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Considérant que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux a prévu, dans son budget 2008, un montant destiné à une modification de notre site Internet devant permettre la mise en place d'un répertoire culturel, tel qu'inscrit dans le plan d'action de la Politique culturelle;

Considérant que l'offre de service produite par la compagnie ICO Technologies, en date du 21 février 2008, pour la mise en place de ce répertoire, inclut également une modification destinée à permettre au personnel de la MRC d'intervenir dans les différents textes d'information offerts à l'intérieur de notre site afin de le maintenir à jour;

Considérant que l'offre de service pour le répertoire se situe en deçà du montant prévu à cette fin et que ce conseil est d'avis d'attribuer une partie du solde budgétaire pour la modification incluse dans la proposition par ICO Technologies;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, appuyé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que la municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la proposition de la compagnie ICO Technologies, datée du 21 février 2008, pour la création du répertoire des ressources culturelles de la MRC des Chenaux au coût de 1800 \$ et pour la programmation d'un gestionnaire de contenu pour certaines sections du site WEB de notre MRC au coût de 1350 \$ le tout avec taxes en sus.
- 2- Que le directeur général soit et est par la présente autorisé à signer le protocole requis pour et au nom de la municipalité régionale de comté des Chenaux et à payer l'entreprise selon les modalités prévues à l'offre de service.

Adoptée.

2008-03-045

5e. RENOUVELLEMENT POUR DEUX ANS DU CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF POUR LES SYSTÈMES MÉCANIQUES

Considérant que les systèmes mécaniques du centre administratif de notre MRC doivent être tenus en bon état de fonctionnement;

Considérant la proposition de la compagnie Multi-Énergie Best Inc. de Trois-Rivières pour un entretien préventif de nos systèmes sur deux années, soit à partir du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est de plus résolu :

- 1- Que la municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la proposition de la compagnie Multi-Énergie Best inc. pour l'entretien préventif de nos systèmes mécaniques du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009 à raison de 1600 \$ par année, plus les taxes, payable en quatre versements égaux.
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer le contrat soumis.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL(AUX)

Aucun règlement n'a été présenté.

6b. AMENDEMENT DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Ce dossier suit son cours et la décision ministérielle est attendue pour la fin du mois de mars.

6c. COMPTE RENDU DE LA DEMANDE ET ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DE LA CPTAQ – ZONE INDUSTRIELLE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

La Commission de Protection du territoire agricole du Québec a transmis un document intitulé "Compte rendu de la demande et orientation préliminaire" d'une demande formulée et présentée par notre MRC pour une partie du territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade. Cette orientation est plutôt favorable à la demande dont le numéro est 355378 et qui porte sur les lots 498-P, 500-1, 500-P, 501-1, 501-2, 501-P, 502-P, 503-1, 503-P, 504-P et 505-P dont la superficie totalise 14 400 hectares.

6d. SUIVI DES TROIS DEMANDES D'EXCLUSION PRÉSENTÉE À LA CPTAQ (CHAMPLAIN, SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN ET SAINT-MAURICE)

Trois demandes formulées par la MRC pour les municipalités de Champlain (355385), Sainte-Geneviève-de-Batiscan (355386) et Saint-Maurice (355387) ont été reçues par la Commission de protection du territoire agricole du Québec. La poursuite du traitement de ces dossiers se fera après la réception de recommandations de la Fédération de l'UPA de la Mauricie.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANTS À LA RGMRM

Messieurs Marcel P. Marchand et Pierre Bouchard informent les membres du conseil qu'aura lieu une soirée d'information le 9 avril 2008 à 19 heures, au cours de laquelle des représentants de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie fourniront les détails de l'implication financière des municipalités dans les différents engagements et projets de la Régie.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – FÉVRIER 2008

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport produit par madame Desaulniers pour le mois de février 2008 et s'en trouvent satisfaits.

7c. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Gilles Devault, président du comité de la sécurité publique, commente le rapport de la dernière réunion qui s'est tenue le 20 février 2008.

7d. TABLE DES PRÉFETS DE LA MAURICIE

Un compte rendu de la dernière réunion de la Table des préfets de la Mauricie qui s'est tenue le 21 février 2008 à la MRC des Chenaux est remis à chacun.

8. PACTE RURAL

2008-03-046

8a. RAPPORT D'ACTIVITÉS RELIÉES À L'ENVELOPPE 2007-2008 DU PACTE RURAL

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Proper, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le rapport sur les activités reliées à l'enveloppe 2007-2008 du Pacte rural, tel que préparé par monsieur Lionel Arseneault, agent de développement rural.

Il est de plus résolu, par la présente, que ce conseil remercie monsieur Arseneault pour la qualité de son travail.

Adoptée.

2008-03-047

8b. PROJET À AUTORISER

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux dispose d'une somme de 225 855 \$ du gouvernement du Québec entre avril 2007 et avril 2008 dans le cadre de la politique nationale de la ruralité 2007-2014;

Considérant que pour cette période, il reste un solde disponible de 7891 \$;

Considérant que le 17 mars dernier se réunissaient les membres du comité de développement rural pour prendre notamment en considération un projet ayant fait l'objet d'une analyse de la part de l'agent de développement rural eu égard aux critères du plan de travail, adopté par le conseil le 20 juin 2007, par la résolution numéro 2007-06-098;

Considérant les recommandations du comité de développement rural;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le projet suivant :

Promoteur	Projet	Coût total	Subvention
Fabrique de Champlain	Galerie d'art au presbytère de Champlain	9998 \$	5000 \$

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu :

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé de la manière suivante :
 - 70 % à la signature d'un protocole;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et des Régions;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2008-03-048

9. POLITIQUE FAMILIALE : ADOPTION DU PLAN D'ACTION

Considérant que par la résolution numéro 2004-11-173, adoptée le 24 novembre 2004, le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux s'engageait dans l'élaboration d'une politique familiale au bénéfice de la population qu'il représente;

Considérant qu'à cette fin une aide financière a été demandée et obtenue du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine;

Considérant que la réalisation de ce projet a été confiée à la Maison de la Famille des Chenaux suivant les termes d'un protocole autorisé par la résolution 2006-05-075;

Considérant que pour soutenir cette démarche, le conseil a formé un comité et nommé monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, comme responsable des questions familiales pour la MRC;

Considérant que la réalisation de la politique familiale, déposée et présentée pour adoption par madame Monique Landry, résulte d'une longue démarche de réflexion et de consultation;

Considérant qu'un plan d'action en lien avec ladite politique a été déposé et expliqué aux membres du conseil avant la tenue de la séance publique du 20 février dernier;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le projet de politique familiale ainsi déposé, daté du 19 mars 2008 et contenant 20 pages, incluant le plan d'action pour lequel la présente résolution constitue un engagement quant à la réalisation des éléments qu'il contient;
- 2- Que le texte de ce document fasse partie de la présente comme s'il était ici au long reproduit;
- 3- Que le conseil remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de la politique familiale de la municipalité régionale de comté des Chenaux.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- 4- Que le conseil félicite madame Monique Landry, coordonnatrice de la Politique familiale, pour la qualité du travail accompli.

Adoptée.

2008-03-049

10. **CARREFOUR-JEUNESSE-EMPLOI : PARTENARIAT « CONTACT DES CHENAUX »**

Considérant que le projet présenté par le CJE de Francheville, intitulé "Contact des Chenaux" requiert une participation de la municipalité régionale de comté des Chenaux comme partenaire pour les activités d'accueil et de séduction;

Considérant qu'à cette fin un projet de protocole est présenté au conseil;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que la municipalité régionale de comté des Chenaux accepte d'être impliquée dans le projet du CJE de Francheville tel que présenté et autorise le directeur général à le signer pour et en son nom.

Adoptée.

2008-03-050

11. **FIER SOUTIEN MAURICIE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE PAR LE CLD DES CHENAUX EN FAVEUR DE LA MRC DES CHENAUX**

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux a contribué 77 778 \$ au Fonds FIER soutien Mauricie;

Considérant que le financement de cette participation provient d'une aide financière octroyée du Centre local de développement de la municipalité régionale de comté des Chenaux et qu'il est opportun qu'un protocole soit signé avec cet organisme;

Considérant qu'un projet de protocole est soumis aux membres du conseil;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Il est également résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux accepte les termes du protocole concernant une aide financière de 77 778 \$ qui lui a été octroyée par le CLD de Chenaux et autorise le directeur général à le signer en son nom.

Adoptée.

12. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

2008-03-051

12a. **NOMINATION D'INSPECTEURS**

Considérant que les MRC de Maskinongé, de Mékinac et des Chenaux ainsi que les Villes de Shawinigan et de Trois-Rivières sont membres de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant l'article 8 du Règlement 2004-03-22 de ce conseil, relatif à la collecte sélective des matières recyclables générées par les industries, les commerces et les institutions (ICI) prévoyant ce qui suit :

« Un inspecteur est désigné par résolution de la MRC pour l'application du présent règlement. Tel que permis par les articles 468.52 et 468 de la Loi sur les cités et villes et par les articles 621 et 569 du Code municipal du Québec, un fonctionnaire de la Régie peut être désigné comme inspecteur par la MRC. »

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux nomme madame Julie Pinard, monsieur Guy-Paul Adam et monsieur Jean-François Mathieu à titre d'inspecteur chargé de l'application dudit règlement 2004-03-22, avec tous les pouvoirs accordés à l'inspecteur aux termes de celui-ci.

Adoptée.

12b. RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-02-75 CORRIGÉ

La Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a transmis une lettre à l'effet qu'une erreur de transcription s'était glissée dans les articles 2 et 3 du règlement numéro 2008-02-75. On y faisait mention d'acquisition d'équipement alors qu'il s'agissait de la construction d'un éco-centre et la réalisation d'une étude d'avant-projet pour l'implantation d'une usine de valorisation des matières résiduelles. Une copie du règlement corrigé nous a été transmise.

13. DEMANDES D'APPUI

2008-03-052

13a. MRC DES MASKOUTAINS – CHAMP FISCAL LIBÉRÉ PAR LA BAISSÉ DE LA IPS

Considérant que des études démontrent de façon claire et non équivoque qu'à la grandeur du pays, les infrastructures municipales ont dépassé près de 79 % de leur durée de vie utile, qu'elles se dégradent très rapidement, et que le prix de l'élimination du déficit auquel les municipalités québécoises font face à cet égard dépasse maintenant 18 milliards de dollars;

Considérant que cette réalité appelle des mesures draconiennes afin de laisser aux prochaines générations des infrastructures de qualité et, surtout, éviter d'hypothéquer lourdement leur avenir;

Considérant que le gouvernement du Québec a annoncé des investissements de 3,15 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années dans la réhabilitation des infrastructures municipales;

Considérant que si les municipalités veulent participer à ce vaste programme, elles devront investir le tiers de ce montant;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu d'appuyer la MRC des Maskoutains dans sa demande au gouvernement du Québec :

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- D'occuper le champ fiscal libéré par la baisse de 1 % de la TPS;
- De consacrer cet argent à la constitution d'un fonds dédié exclusivement au financement des travaux requis pour remettre en état les infrastructures routières et environnementales des municipalités québécoises;
- Que cette mesure représenterait des revenus additionnels pour notre région et permettrait de procéder rapidement aux travaux importants, et ce, sans hausser le fardeau fiscal des citoyens.

Adoptée.

2008-03-053

13b. CITOYENS DE POINTE-SAINT-CHARLES – MAINTIEN DU BUREAU DE POSTE ACTUEL

Considérant que la Société canadienne des postes est une société publique qui a le mandat de fournir le service postal de base tout en l'améliorant et en étant autonome sur le plan financier;

Considérant que ce service étant public, il se doit de rendre le meilleur service possible à l'ensemble des citoyens et citoyennes de la société, au prix coûtant et non pas de faire des profits comme un service privé, à moins, le cas échéant, de les réinvestir dans l'amélioration des services;

Considérant que depuis les onze dernières années, la Société canadienne des postes a réalisé des profits;

Considérant que la Société canadienne des postes s'apprête à fermer le bureau de Pointe-Saint-Charles en invoquant une "*trop faible fréquentation*" et le relocaliser dans un endroit éloigné des zones résidentielles, inaccessible en transport en commun en plus d'être congestionné par la circulation automobile;

Considérant que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux s'interroge sur les projets de la Société canadienne des postes à l'égard des collectivités semblables à Pointe-Saint-Charles;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu d'appuyer la démarche des citoyens de Pointe-St-Charles auprès de la Société canadienne des postes, afin qu'elle revienne sur sa décision de délocalisation/fermeture et maintienne le bureau de poste tel qu'il est dans le quartier de Pointe-Saint-Charles.

Adoptée.

13c. MRC DES PAYS-D'EN-HAUT – DEMANDE À LA FQM ET À L'UMQ POUR LA MISE SUR PIED D'UN FORUM DE DISCUSSIONS ET D'ÉCHANGES SUR LES PROJETS DE MISE EN VALEUR DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

2008-03-054

13d. MRC DU BAS-RICHELIEU – MISE EN PLACE DE MESURES VISANT À INTERDIRE L'UTILISATION DES SACS EN PLASTIQUE

Considérant que la MRC encourage depuis plusieurs années l'adoption de comportements favorables au développement durable;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que, selon les statistiques, près de deux milliards de sacs de plastique sont utilisés annuellement par les consommateurs québécois;

Considérant que, selon certains experts, ces sacs qui ont une durée de vie utile de quelques minutes peuvent prendre jusqu'à 400 ans à se décomposer;

Considérant que ces sacs, malgré le fait qu'ils soient pratiques, légers et peu coûteux, sont polluants pour l'environnement puisqu'ils sont fabriqués à partir de pétrole et de gaz naturel;

Considérant que plusieurs épiciers et quelques commerçants de la région ont déjà entrepris des démarches pour réduire la consommation des sacs de plastique en offrant à leur clientèle des sacs réutilisables;

Considérant qu'il y a lieu que la MRC des Chenaux donne suite à la demande de la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel transmise à la MRC du Bas-Richelieu;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu d'appuyer la MRC du Bas-Richelieu dans sa demande au gouvernement du Québec en vue de la mise en place de mesures visant à interdire l'utilisation des sacs de plastique.

Adoptée.

2008-03-055

13e. AQDR CENTRE-DE-LA-MAURICIE – TRAITEMENT D'HÉMODIALYSE AU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LA MAURICIE

Considérant, au niveau du territoire de la circonscription de Laviolette et de St-Maurice, de la MRC des Chenaux, de la MRC de Maskinongé, qu'un grand nombre de personnes ont besoin de traitements d'hémodialyse;

Considérant que seul le Centre Hospitalier Régional de Trois-Rivières dispense ce service;

Considérant que la clientèle doit se déplacer trois fois par semaine, quelle que soit la température;

Considérant que cette accessibilité est reliée directement à la qualité de vie des clients et de leurs aidants naturels;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'appuyer l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées du Centre-de-la-Mauricie dans ses démarches auprès de l'Agence de Santé et des Services Sociaux de la Mauricie et du Centre du Québec afin que les traitements d'hémodialyse se donnent au Centre Hospitalier Régional du Centre-de-la-Mauricie le plus rapidement possible de jour comme de nuit et soient supervisés par du personnel qualifié.

Adoptée.

13f. MRC DE MASKINONGÉ – POSTE D'HYDRO-QUÉBEC À LOUISEVILLE

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2008-03-056

13g. **COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE – « ACTION TERRITORIALE INTÉGRÉE »**

Considérant que dans le cadre de son exercice de planification stratégique, la MRC des Chenaux a identifié des enjeux qui pourraient s'arrimer avec un certain nombre d'enjeux relatifs au développement social de notre territoire;

Considérant l'existence d'interrelations potentielles entre les enjeux de développement social et les réalisations des plans d'action émanant de la politique familiale et de la politique de développement culturel adoptées par la MRC des Chenaux;

Considérant la mobilisation de l'ensemble des partenaires institutionnels et communautaires pour la promotion du développement social et le mieux-être des citoyens de la MRC des Chenaux, tel que le démontre la mise en place et le maintien, depuis cinq ans, du Comité de développement social des Chenaux;

Considérant que l'élaboration d'actions concertées des partenaires intersectoriels et de la MRC des Chenaux en peut que contribuer au rehaussement de la qualité de vie pour tous les citoyens et citoyennes de la MRC des Chenaux;

Considérant la volonté déjà exprimée par plusieurs partenaires de travailler en concertation et en partenariat pour le bénéfice de la population desservie;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que la MRC des Chenaux appuie le dépôt, par la Corporation de développement communautaire des Chenaux, d'une demande de financement au programme « Action Territoriale Intégrée » (ATI) du Fonds québécois d'initiatives sociales pour la réalisation, au cours de l'année financière 2008-2009, d'une démarche de mobilisation territoriale en développement social.

Adoptée.

14. **CORRESPONDANCE DÉPOSÉE**

- a. MRC de Maskinongé (Modification du règlement 150-02 édictant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Maskinongé);
- b. Association sportive et écologique de la Batiscan Inc. (Amendement du schéma d'aménagement en cours);
- c. Jean Châteauneuf (Demande de fourniture gratuite de la matrice graphique en version numérique);
Les membres du conseil, après mures délibérations, en viennent à la conclusion que le règlement 2006-04-36 doit être appliqué;
- d. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Liste des projets autorisés).

15. **ACCUSÉS DE RÉCEPTION**

- a. Cabinet de la vice-première ministre, ministre des Affaires municipales et des Régions (*Résolution 2008-02-032 appuyant la MRC Maria-Chapdelaine*).

16. **POUR VOTRE INFORMATION**

- a. Municipalité de la Paroisse de Saint-Maurice (Résolution 2008-03-683 acceptant l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- b. *Municipalité de la Paroisse de Saint-Maurice (Résolution 2008-03-684 approuvant le projet "La tournée des services d'urgence");*
- c. *Municipalité de la Paroisse de Saint-Maurice (Résolution 2008-03-694 approuvant le document de politique familiale locale et le plan d'action);*
- d. *Municipalité de Saint-Narcisse (Résolution 2008-03-12 homologuant l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie);*
- e. *Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Résolution 03-2008-39 acceptant l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie);*
- f. *Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes (Résolution 2008-03-41 acceptant l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie);*
- g. *Lambert Therrien Bordeleau Soucy S.E.N.C. avocats (Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier – Société de conservation des milieux humides);*
- h. *Ministre des Ressources naturelles et de la Faune – La forêt pour construire le Québec de demain;*
- i. *Solidarité rurale du Québec (Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle du 26 mars 2008);*
- j. *Municipalité de Saint-Stanislas (Résolution 2008-03-39 acceptant l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie);*
- k. *Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade (Résolution 2008-03-069 acceptant l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie);*
- l. *Municipalité de Champlain (Résolution 2008-03-027 acceptant l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie);*
- m. *Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan (Résolution 08-03-11 acceptant l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie).*

17. APPUI REÇUS À NOTRE DÉMARCHE CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA RÉALISATION DES PLANS D'ACTION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE

- a. *MRC de Coaticook; MRC d'Acton; MRC des Pays-d'en-Haut; MRC Montcalm; MRC d'Antoine-Labelle; MRC de la Vallée-du-Richelieu; MRC de Rimouski-Neigette; MRC Brome-Missisquoi; MRC de l'Érable; MRC du Témiscamingue; MRC de Minganie.*

18. AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

18a. 6^e ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF DE LA FÊTE DE LA SOLIDARITÉ

Les membres du conseil sont d'avis que la participation de la MRC sera en complémentarité de celle du CLD des Chenaux.

18b. PREMIERS RÉPONDANTS – NOUVEAU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'AGENCE DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

La municipalité de Saint-Narcisse a transmis une copie de la résolution 2008-02-09 concernant un protocole d'entente avec l'Agence de santé et des services sociaux. Cette résolution évoque une réserve de la part de la municipalité quant au maintien, 7 jours semaine, 24 heures par jour, d'une équipe de premiers répondants.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

D'autres municipalités ont refusé de signer le protocole proposé par l'agence et ont indiqué qu'une nouvelle version du protocole serait prochainement soumise. Cette version serait semble-t-il moins engageante pour les municipalités concernées.

18c. TOURNÉE DES SERVICES D'URGENCE

Une correspondance de monsieur Daniel Quessy par courrier électronique est remise aux membres du conseil pour les informer des derniers développements concernant le projet d'une tournée du territoire des services d'urgence.

2008-03-057

18d. AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION OBLIGATOIRE DES BACS DE RÉCUPÉRATION

Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, donne un avis à l'effet qu'il présentera, lors d'une prochaine séance publique du conseil de la MRC des Chenaux, un règlement concernant la possibilité, pour les municipalités qui le désirent, d'obliger l'utilisation de bacs de récupération de différents formats.

2008-03-058

18e. BONIFICATION DE LA PRÉSENCE DES ÉLUS AU SEIN DU COMITÉ DE RETRAITE

Considérant qu'un comité de retraite sera mis en place dans le cadre du projet d'établissement d'un régime de retraite pour les employés municipaux du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospère, et résolu que la municipalité régionale de comté des Chenaux informe les responsables de la mise en place de ce régime que la composition du comité de retraite comprenne au moins deux représentants "élus" désignés par la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2008-03-059

20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures et vingt-cinq minutes (20 h 25), il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET